



Le Schéma de Structure Communal est un "document d'orientation, de gestion et de programmation du développement de l'ensemble du territoire communal".

L'objectif de ce Schéma est de définir et de planifier une politique d'aménagement du territoire. Autrement dit, il anticipe et prépare l'évolution du développement de la commune à l'horizon 15-20 ans. Ce projet doit respecter les dispositions réglementaires du Plan de Secteur. Il doit également tenir compte des moyens communaux et des priorités auxquelles le territoire doit faire face (tendances, nécessités, besoins, opportunités et menaces).

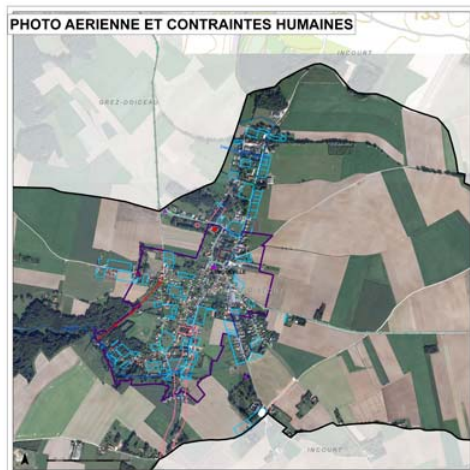
Le but de cette étude est d'avoir une meilleure vue et une programmation de la mise en œuvre de différentes réserves foncières présentes sur le territoire.

Débuté en mars 2010, l'élaboration du projet de Schéma de Structure a été menée selon plusieurs phases successives :

- Phase 1 : Analyse de la situation existante ;
- Phase 2 : Définition des objectifs et des orientations territoriales ;
- Phase 3 : Choix des mesures d'aménagement et des moyens de mise en œuvre ;
- Phase 4 : Evaluation des incidences sur l'environnement.

LE SCHÉMA DE STRUCTURE DE CHAUMONT-GISTOUX en quelques mots...

Le Collège communal souhaite défendre une politique qui allie à la fois un développement résidentiel parcimonieux, des économies d'énergie, la mixité des activités et la préservation du caractère rural/naturel/paysager de son territoire afin d'assurer un cadre de vie agréable et durable à ses habitants actuels et futurs.



Les enjeux et les options territoriales :

Cadre bâti - Habitat

Renforcer la structuration du territoire selon une échelle à trois niveaux :

- Renforcer la centralité du Pôle d'attraction principal – Gistoux.
- Assurer la mixité fonctionnelle des « pôles secondaires » (Chaumont et Dion-le-Mont).
- Garder le caractère des autres villages et quartiers.

Un des principaux enjeux est de préserver la « respiration » et la cohérence des paysages tout en gardant un équilibre entre les différentes fonctions économiques et résidentielles accessibles à tous. Une programmation (calendrier) de la mise en œuvre des plus importantes réserves foncières a aussi été étudiée. Selon les orientations territoriales, la carte du Schéma de structure découpe les zones d'habitat du Plan de Secteur en plusieurs zones en fonction des caractéristiques locales, des contraintes existantes et des densités désirées.

Cadre bâti - Activités et services

Développer et/ou améliorer l'offre concernant certains équipements publics.

Le SSC propose des mesures qui vont dans le sens :

- D'assurer l'accueil et l'aide aux personnes âgées par la création de logements intergénérationnels.
- De développer les activités culturelles et le Centre Culturel.
- D'assurer un accueil de la petite enfance adapté à la demande.
- De structurer les équipements sportifs conformes au caractère semi-rural de la Commune.

Développer des activités économiques afin de diminuer le caractère « dortoir » de la commune

- Création de zones qui pourront accueillir des activités économiques mixtes.

Cadre naturel

Préserver et valoriser le caractère naturel de la commune et sensibiliser les habitants aux richesses paysagères et naturelles de la commune.

- Mise en valeur et conservation du paysage par préservation des points de vue et périmètres d'intérêt paysager.
- Renforcer le maillage écologique par l'inscription de nouvelles zones d'intérêt biologique à protéger.
- Lutter contre les inondations par la mise en place d'aménagements spécifiques le long de certaines parcelles agricoles pour éviter le ruissellement diffus et l'érosion hydrique (coulées de boues).
- Accentuer le potentiel touristique de la commune.

Reseau de communication

Améliorer la mobilité

Le Schéma de Structure s'inscrit intégralement dans la dynamique du Plan Intercommunal de Mobilité (PICM), élaboré en 2006. Ainsi, il ne propose aucun aménagement allant à l'encontre de la philosophie du PICM. S'il n'apporte pas non plus d'éléments majeurs, il vient plutôt renforcer ponctuellement des initiatives déjà mentionnées dans le PICM.

Un des principaux enjeux est de préserver la « respiration » et la cohérence des paysages tout en gardant un équilibre entre les différentes fonctions économiques et résidentielles accessibles à tous. Une programmation (calendrier) de la mise en œuvre des plus importantes réserves foncières a aussi été étudiée. Selon les orientations territoriales, la carte du Schéma de structure découpe les zones d'habitat du Plan de Secteur en plusieurs zones en fonction des caractéristiques locales, des contraintes existantes et des densités désirées.